

# L'ÉCOLE SIMONE VEIL DE LYON 8 OCCUPÉE A COMPTER DU LUNDI 20 MARS

Pour mettre à l'abri une femme isolée et ses 3 filles mineures



Une mère isolée et ses 3 filles mineures, dont deux scolarisées à l'École Simone Veil, n'ont pas de domicile fixe ni d'abri depuis le 10 janvier 2023, date d'inscription sur la liste de la Maison de Veille Sociale (MVS).

Après avoir organisé des cagnottes solidaires pour financer des nuits d'hôtels grâce à la générosité des parents, trouvé des familles pouvant les accueillir quelques nuits dans le quartier, le collectif de soutien n'a d'autre choix que de mettre cette famille à l'abri dans l'école dans l'attente de se voir attribuer un logement d'urgence comme le prévoit la loi.

Le manque de places au titre de l'hébergement inconditionnel au sein du<sup>1</sup> dispositif dédié aux demandeurs d'asile rend très incertaine la prise en charge de cette famille.

En effet, les appels au 115 sont saturés, 2000 enfants dorment à la rue chaque soir faute de solutions, du fait d'un manque de places d'hébergement d'urgence<sup>2</sup>.

Sur la métropole **106 familles sont sans toit soit 271 enfants sur la Métropole.**

La situation est préoccupante et difficilement tenable.

Pour rappel, L'article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles dispose :

*«Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence.»*

---

<sup>1</sup> Chiffres à jour du 13 mars 2023

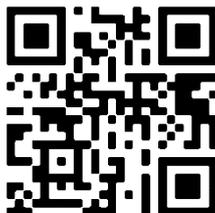
<sup>2</sup> Données SIAO

**Pour faire face à l'urgence de la situation, dans la mesure où aucune solution d'hébergement n'a été apportée jusqu'alors, et dans l'attente d'un hébergement et d'une solution pérenne pour cette famille, le collectif de soutien Simone Veil occupe l'école à partir du lundi 20 mars 2023 à 18h30.**

L'État français ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant dont il est signataire.

Nous demandons que les services de l'État se coordonnent pour que ces enfants ne passent pas une seule nuit dehors !  
Nous demandons l'ouverture de places d'urgence pour que le droit à l'hébergement de ces enfants soit respecté et attendons des autorités qu'elles respectent leur engagement !

Pour soutenir la famille et aider le collectif dans son action, une cagnotte solidaire est disponible 



*Un toit c'est un droit !*

Le collectif de Soutien Simone VEIL

**Collectif de Soutien Simone VEIL, Lyon 8**

**Membre du réseau national d'aide aux élèves sans toit. <https://www.eleves-sans-toit.fr>**

**Contact : [collectif.simone.veil@gmail.com](mailto:collectif.simone.veil@gmail.com)**

**Adresse : École Simone VEIL, 20 rue de la Fraternité 69008**